

L'INSULAIRE

Volume 9
Numéro 3
Février 2004



Noël 2003 à l'île

Nous étions environ une trentaine à braver le verglas la nuit de Noël pour célébrer ensemble dans la petite église de l'île.

Nous souhaitions un Noël qui nous ressemble et rassemble, un Noël à nous, simple, chaleureux...

Comme à l'accoutumée, la crèche occupait le centre de l'espace, et de nombreux arbres, des vrais, des sapins, des épinettes, des bouleaux, des aulnes encerclaient le petit groupe comme dans une alcôve en forêt.

La lumière était douce, intime, étoilée.

Nous avons chanté en chœur, quelques personnes enthousiastes s'étant chargées de faire chanter les cœurs.

Nous avons prié en silence.

Nous nous sommes raconté des histoires d'amour... des histoires de Noël.

À la toute fin, nous avons entonné joyeusement, pieds et mains à l'appui, Il est né le divin enfant.

Puis ont suivi les accolades, les « santé et bonheur », le plaisir d'être ensemble.

Les absents étant dans nos cœurs, nous avons pensé à vous tous.

Gisèle Pharand

Sommaire

PAGE 1	Noël 2003 à l'île
PAGE 2	Discours du budget
PAGE 3	Discours du budget
PAGE 4	Qui fait quoi ?
PAGE 5	Sentiers pédestres
PAGE 6	Les Mardis de la biblio
PAGE 7	Tous des Delile !
PAGE 8	Des coupe-vents...

Discours du budget 2004

... sous le signe du rattrapage.

On peut se serrer la ceinture un temps, mais tout le temps, ça affaiblit et ça mine la santé.

Premier constat, les bâtiments et les équipements de la Municipalité ont besoin d'investissements majeurs, urgents et aucune provision n'a été faite au cours des dernières années, en ce sens. Le bureau municipal est torride en été et frigorifique en hiver malgré des coûts élevés de chauffage. L'École Michaud et les Maisons du Phare, qui appartiennent à la Municipalité, n'ont pas de système adéquat de traitement des eaux usées. L'eau dans deux bâtiments municipaux est impropre à la consommation. Les véhicules sont âgés et la gratte pour l'entretien des chemins est désuète. On doit réagir et agir.

Deuxième constat, la masse salariale est au strict minimum et il est impossible de répondre aux besoins de base de la population. L'emploi municipal «oblige» du bénévolat pour ceux qui ont à cœur leur travail. On doit réagir et agir.

Troisième constat, la taxe de «vidanges» ne finance que 50 % du coût.

Quatrième constat, les couvertures d'assurances sont insuffisantes alors que l'île est sujette à l'affluence touristique et risque d'être poursuivie. Les provisions pour services juridiques sont insuffisantes dans un monde où quelques citoyens et citoyennes font fi des règlements de la Municipalité.

Le budget est composé de plusieurs dépenses incompressibles et même croissantes en raison de la hausse de la valeur des propriétés qui sert à fixer la quote-part ex : MRC (hausse de 1 872\$ ou 18 %).

Les dépenses d'entretien des chemins d'hiver augmentent de 5000 \$ à 8000 \$ (60 %) : nous n'avons qu'un seul fournisseur de services avec lequel nous devons négocier, en tenant compte de toute la responsabilité que ce travail exige (particulièrement en ce qui concerne le pont de glace en période critique) et de la disponibilité requise à tous moments. Un rattrapage s'imposait mais, pas de cet ordre de grandeur. Toutefois, nous favorisons, avec un contrat de trois ans, la paix «sociale».

Donc, si on veut changer la situation par une gestion responsable, nous devons agir maintenant et investir dans la mise aux normes de nos bâtiments et de nos équipements. Nous devons établir une administration plus fiable et plus performante.

Par ailleurs, plusieurs projets intéressants et essentiels pour l'avenir et la protection de l'environnement de l'île sont laissés de côté dans le budget. Un financement minimum serait nécessaire pour assumer la quote-part de la Municipalité dans les projets suivants :

- Création d'une provision annuelle additionnelle pour le maintien des actifs de la Municipalité : 5000 \$
- Création d'une provision pour la remise en état des bâtiments secondaires de l'île (fumoir, saline, grange, remise etc.) : 5000 \$
- Création d'une provision pour l'aménagement de parcs : 5000 \$

La Municipalité va travailler à ces dossiers, mais ne peut financer ces projets cette année.

Une consultation sera faite auprès des citoyens et citoyennes afin de sonder leur disponibilité à payer «encore» plus de taxes pour réaliser ces projets.

Et maintenant le budget :

Les 9 principaux postes budgétaires où les hausses sont importantes

Infrastructures

Budget 2003 : 11,659 \$

Budget 2004 : 25,017 \$

Hausse = 115 %

ou près de 50 % de la hausse totale des dépenses.

Salaire Secrétaire Trésorière

Budget 2003 : 16,425 \$

Budget 2004 : 19,037 \$

Hausse = 16 %

Chemins d'hiver

Budget 2003 : 5,000 \$

Budget 2004 : 8,000 \$

Hausse = 60 %

Quote-part de la MRC

Budget 2003 : 10,646 \$
Budget 2004 : 12,518 \$
Hausse = 18 %

Services juridiques

Budget 2003 : 2,000 \$
Budget 2004 : 3,000 \$
Hausse = 50 %

Assurance responsabilité

Budget 2003 : 800 \$
Budget 2004 : 1,700 \$
Hausse = 125 %

Entretien camion

Budget 2003 : 3,000 \$
Budget 2004 : 4,200 \$
Hausse = 40 %

Électricité École Fraser

Budget 2003 : 1,500 \$
Budget 2004 : 2,100 \$
Hausse = 40 %

Services prof. urbanisme

Budget 2003 : 1,100 \$
Budget 2004 : 2,000 \$
Hausse = 82 %

Budget total des dépenses

Budget 2003 : 135,524 \$
Budget 2004 : 158,774 \$
Hausse = 17 %

Dépenses et affectations

Budget 2003 : 141,089 \$
Budget 2004 : 170,274 \$
Hausse = 21 %

Avec ce budget et ces coûts additionnels, la Municipalité est en mesure de remplir ses obligations de base et travaillera à chercher un financement pour les développements désirés par la population et qui n'ont pas pu être budgétés sans hausser les taxes à un niveau excessif.

Par ailleurs, il sera demandé à la Corporation de développement et de gestion touristique de l'Île Verte de gérer l'activité du Sentier de la bouette et à la Corporation des Maisons du Phare d'autofinancer tous ses coûts incluant les taxes à payer à la Municipalité. La Municipalité participera toutefois au financement de certaines infrastructures des Maisons du Phare.

Et maintenant les hausses nécessaires de taxes pour l'essentiel :

Évaluation foncière

2003: 8 500 600\$
2004: 9 125 000\$
Hausse: 7%

Besoins en taxation

2003: 78 749\$
2004: 86 964\$
Hausse: 10%

Taux de taxation

2003: 0.81\$
2003: 0.02\$
2004: 0.84\$
Hausse: 1%

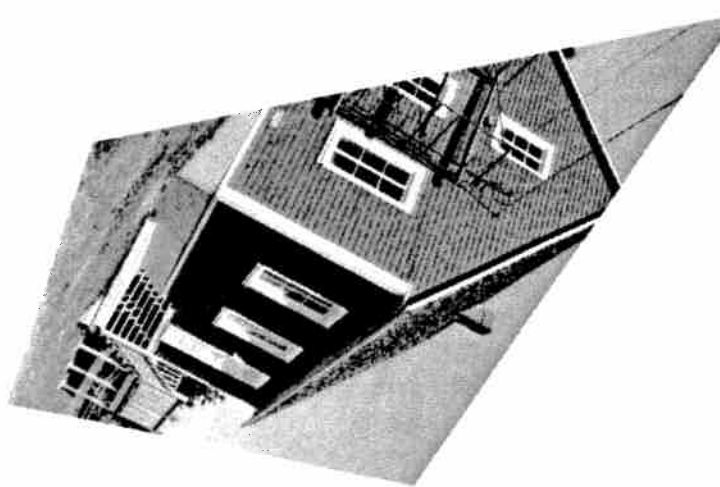
Taxes de vidanges

2003: 6 160\$
2004: 8 710\$
Hausse: 41%

J'apprends à la dernière minute l'existence d'un problème majeur de financement de 15 000\$ en 2003 pour la rénovation de l'École Michaud. La Municipalité, a déboursé le coût de sa cote part avant l'accord du règlement d'emprunt par le Ministre qui l'a refusé. Conséquence: nous devons payer comptant le montant de 15 000\$, en puisant dans tous les fonds.

La conséquence est donc le retard de projets qui étaient prévus et ce, dans plusieurs domaines.

Donc l'an un, ou 2004 sera difficile, mais toutes les énergies seront mises à contribution afin d'améliorer la situation. Nous continuerons à travailler aux dossiers majeurs. Un accent sera mis sur les communications avec les citoyens et citoyennes.



Portrait organisationnel de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

Un territoire de 11,18 km² avec une population de 40 verdoyantes et verdoyants, selon le répertoire des r

Conseil municipal de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Maire, Gilbert Delage **Conseillers** : Denis Cusson, Charles Méthé, Francis Michaud, Louise Newberry S

Membres des conseils d'administration

Corporation de développement et de gestion touristique	Corporation des propriétaires de l'Île Verte pour la conservation de l'Île Verte (CPICIV)	Corporation des Maisons du Phare	Corporation de la Marina du Gros-Cap	Société Inter-rives	Comité consultatif d'urbanisme
Charles Méthé président	Charles Méthé président	Jean Cloutier président	François Dionne	Robert Desrosiers, président	Charles Méthé président
Gilles Shoener vice-président	Gilles Shoener vice-président	Pierre Fraser	Jacques Fraser	Gérald Dionne Jr Minnie Dussault Léopold Fraser Alain Roy	Minnie Dussault
Marc Laurin trésorier	Jean-Paul Deschênes secrétaire	Hélène Lindsay	Raymonde Lajoie,	Jean-Claude Billette rep. Mun. Isle-Verte	Léopold Fraser
Minnie Dussault secrétaire rep. Inter-rives	André Cloutier	Jocelyn Lindsay	Francis Michaud	Pierre-Michel Fontaine rep. CPICIV	Michel Mainville
Michèle Dionne	Pierre-Michel Fontaine	Denis Cusson rep. de la municipalité		Pierre Fraser rep. Maisons du Phare	Louise Newberry rep. de la municipalité
Pierre-Henry Fontaine	Charlotte Gingras	Gérald Dionne Jr directeur général		Gilbert Delage rep. de la municipalité	Jean-Bernard Ouellet
Pierre Fraser rep. Maisons du Phare	Alain Roy			Denis Cusson Gérant	Jean-Claude Tardif
Louise Newberry rep. de la municipalité					
Gilbert Delage Maire					
Gérald Dionne, coordonnateur					

* En espérant que ce portrait organisationnel saura vous éclairer sur qui fait quoi, veuillez excuser les erreurs possibles.

Compilation des apparitions à Notre-Dames-des-Sept-Douleurs



André CLOUTIER : Président du Comité des loisirs, CPICIV, Comité santé, Conseil de la Fabrique
Denis CUSSON : Conseiller municipal, Comité des loisirs, Corporation des maisons du phare, gérant de la Société Inter-Rives
Gérald DIONNE Jr : Directeur général de la Corporation des maisons du phare, coordonnateur de la Corporation de développement et de gestion touristique, Comité santé, Société Inter-rives

Charles MÉTHÉ: Conseiller municipal, président de la Corporation de développement et de gestion touristique, président de la CPICIV, président du Comité d'urbanisme



Gilbert DELAGE : Maire de la municipalité, Corporation de développement et de gestion touristique, Société Inter-Rives
Michèle DIONNE : Secrétaire de la municipalité, Corporation de développement et de gestion touristique, Comité des loisirs
Minnie DUSSAULT: Secrétaire de la Corporation de développement et de gestion touristique
Société Inter-Rives, Comité d'urbanisme

Pierre FRASER: Corporation de développement et de gestion touristique, Corporation des maisons du phare, Société Inter-Rives
Louise NEWBERRY : Conseillère municipale, Corporation de développement et de gestion touristique, Comité d'urbanisme



J.Paul DESCHÊNES: Secrétaire de la CPICIV, administrateur du Conseil de la Fabrique
Lorraine GENDRON: Présidente du Conseil de la Fabrique, Comité des loisirs
Pierre-Michel FONTAINE: CPICIV, Société Inter-Rives
Léopold FRASER: Société Inter-rives, Comité d'urbanisme
Francis MICHAUD : Conseiller municipal, Corporation de la marina du Gros-Cap
Alain ROY: CPICIV, Société Inter-Rives
Gilles SHODNER: V.-p. de la Corporation de développement et de gestion touristique, CPICIV
Jean-Bernard OUELLET: Comité d'urbanisme, Comité santé

municipalités du Québec.

Secrétaire municipale: Michèle Dionne

Comité des loisirs	Comité santé	Conseil de la Fabrique
André Cloutier, président Michèle Dionne Lorraine Gendron Denis Cusson représentant de la municipalité	Claude Daoust, président André Cloutier Gérald Dionne Jr Alain Gamache Jean-Bernard Ouellet Johanne Ouellet	<u>Avec droit de vote</u> Lorraine Gendron, présidente André Cloutier Jeannette Dionne Madeleine Dugal Raymond Pelletier <u>Sans droit de vote</u> Gisèle Pharand, agente de pastorale Jean-Paul Deschênes, adm.
Guy Dufresne		



La perspective de sentiers pédestre sur l'île, depuis 20 ans...

Gérald Dionne Jr

1985 : Les sentiers de la nature : « Il n'est pas téméraire de dire que l'île, dans son ensemble, forme un sentier de la nature. À la voie principale, il suffit de rattacher des tronçons transversaux et ainsi nous pourrions sillonner le territoire du nord au sud et de l'ouest à l'est dans un décor magnifique. » Tiré du mémoire de maîtrise « Le tourisme à l'île Verte, facteur de développement régional », par Lorraine Boivin, UQAR.

1992 : Plan d'urbanisme de la municipalité : suite au constat de la Municipalité qu'il existe une multitude de sentiers informels, tracés sans planification, que de nombreux sentiers traversent plusieurs propriétés privées et que leurs vocations ne sont pas définies, le conseil a établi différents objectifs :

- Développer les grands axes d'un réseau de sentiers pédestres et de vélo de montagne qui relierait les points d'attraction et d'intérêt;
- Prévoir les modalités de réalisation de ce réseau;
- Ententes concernant les droits de passage avec les propriétaires concernés;
- Prévoir avec la SCOBIV une entente au sujet de l'utilisation, le balisage, l'entretien et la publicité du réseau.

2001 : Colloque Une île pour qui?: Sous le thème de la gestion touristique, ce qui se dégage comme position commune, c'est l'urgence de gérer l'activité touristique actuelle, d'abord en consolidant ce qui existe déjà afin de préserver l'authenticité de l'île et la propriété privée. Parmi les enjeux à clarifier et les actions à entreprendre, il était question d'avoir des ententes pour des droits de passage (ex : à la plage), ainsi qu'un sentier pédestre sur la rive nord en prévoyant certaines voies de sortie.

eurs

Jean-Claude BILLETTE : Société Inter-Rives (Isle Verte)
Jean CLOUTIER : Président de la Corporation des maisons du phare
Claude DAoust : Président du Comité santé
Robert DESROSIERS : Président de la Société Inter-Rives
François DIONNE : Corporation de la marina du Gros-Cap
Jeannette DIONNE : Conseil de la Fabrique
Madeleine DUGAL : Conseil de la Fabrique
Pierre-Henry FONTAINE : Corporation de développement et de gestion touristique
Jacques FRASER : Corporation de la marina du Gros-Cap
Alain GAMACHE : Comité santé
Charlotte GINGRAS : CPICIV
Raymonde LAJOIE : Corporation de la marina du Gros-Cap
Marc LAURIN : Trésorier de la Corporation de développement et de gestion touristique
Hellen LINDSAY : Corporation des maisons du phare
Jocelyn LINDSAY : Corporation des maisons du phare
Michel MAINVILLE : Comité d'urbanisme
Johanne OUELLET : Comité santé
Raymond PELLETIER : Conseil de la Fabrique
Gisèle PHARAND : Conseil de la Fabrique
Jean-Claude TARDIF : Comité d'urbanisme

Projet de convention de cession de droit de passage

(Notez que cette convention sera sujette à l'approbation du conseil municipal lors de sa séance du mois de mars 2004)

ENTRE : _____, ci-après désigné le « propriétaire », domicilié
au

ET : La municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, corporation légalement constituée, dont le siège social est situé au 69, Chemin de l'île, île Verte (Qc) G0L 1K0, ci-après désigné la «Corporation»

1. DÉCLARATION

1.1 Le propriétaire déclare qu'il détient les droits de propriété sur le terrain et/ou les immeubles suivants de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

Lots	Matricule
_____	_____
_____	_____

1.2 La Corporation est responsable de la gestion du sentier pédestre suivant :

Description : Dans le but de réaliser ce projet de nature communautaire et sans but lucratif, la Corporation souhaite permettre l'utilisation d'un sentier déjà existant et il est réalisé dans un objectif d'amélioration de la sécurité, de la qualité de vie et de la mise en valeur du patrimoine naturel de l'île Verte.

2. DROIT DE PASSAGE

2.1 Le propriétaire accorde à la Corporation, qui accepte, un droit de passage afin de permettre la circulation piétonnière, dans les limites de l'assiette du droit de passage décrite ci-dessous.

Description : D'une longueur approximative de xx mètres, le sentier pédestre « *Le sentier xx* » traverse le lot numéro xx, propriété du propriétaire, et est borné au nord par le fleuve St-Laurent, au sud par le Chemin de l'île, à l'est par le lot xx, propriété de XX et à l'ouest par le lot xx, propriété de xx. Voir carte ci-jointe.

2.2 La circulation autorisée se limite à la marche à pied.

3. AMÉNAGEMENTS

3.1 La Corporation entretiendra le sentier à l'intérieur de l'assiette de droit de passage décrite ci-dessus. Elle dégagera ledit sentier de tout obstacle nécessaire pour le confort et la sécurité des usagers.

3.2 Le propriétaire accorde à la Corporation, qui accepte, le droit d'installer une aire de repos, à l'intérieur de l'assiette de droit de passage.

4. ENGAGEMENTS

- 4.1 La Corporation s'engage à effectuer à ses frais et sous sa responsabilité entière, tous les travaux nécessaires à l'utilisation et à l'entretien de l'assiette de droit de passage décrite ci-dessus et dans ces circonstances, aucun montant d'argent ne sera demandé par la Corporation au propriétaire relativement au sentier pédestre.
- 4.2 Durant la période d'ouverture du sentier pédestre, le propriétaire s'engage à ne pas nuire volontairement à la circulation des piétons sur le sentier pédestre et à laisser circuler sur l'assiette de droit de passage décrite ci-dessus les personnes autorisées par la Corporation et est d'accord pour que la Corporation entretienne le sentier pédestre « *Le Chemin xxc* » ouvert au public sur une partie du terrain.
- 4.3 Le promoteur et le propriétaire sont ouverts à des modifications raisonnables à la présente entente qui pourront être soumises par le propriétaire ou la Corporation pour le bon fonctionnement du projet. La Corporation mentionne au propriétaire de ne pas hésiter à lui faire part verbalement ou par écrit de ses commentaires et suggestions pour la bonne marche du sentier pédestre.

5. ASSURANCES

La Corporation s'engage à assumer l'entière responsabilité civile des lieux tout au long de la période d'ouverture du sentier pédestre. La Corporation s'engage ainsi à souscrire et à maintenir en vigueur une police d'assurance de responsabilité civile d'au moins 1 000 000 \$ (un million), pour dommage pouvant survenir lors de l'utilisation et de l'entretien du sentier pédestre au cours de sa période d'ouverture. Cette police couvre toute poursuite résultant de blessures corporelles ou de dommages matériels survenus à un ou des tiers.

Cette police est souscrite par la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et porte le numéro _____ et échoit le _____.

6. DURÉE

- 6.1 Le droit de passage accordé par la présente convention prend effet à compter du 1 mai et se termine le 1 novembre de chaque année. Elle se renouvelle automatiquement à chaque année pour une période de six (6) mois.
- 6.2 L'une ou l'autre des parties peut mettre fin à la présente convention en signifiant un avis écrit de non-renouvellement au plus tard le 1 janvier de chaque année.

Fait et entrée en vigueur à l'île Verte, le _____ 2004.

xx, propriétaire

Témoin

La municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, par

suite de: La perspective...

2003 : Plan d'action de la Corporation de développement et de gestion touristique de l'île Verte (CDGTIV) : Dans son plan d'action 2003-2004, approuvé par la municipalité, il est question d'accès au fleuve et de sentiers pédestres.

Une multitude de sentiers, à l'origine créés pour des fins utilitaires (culture, récolte de foin, bois de chauffage), ont perdu leur utilité d'époque. Aujourd'hui, elles offrent par contre de merveilleuses opportunités pour des activités récréatives, notamment la randonnée pédestre. Comme mentionnait Boivin (1985), le chemin de l'île constitue en soi un sentier qui se prête parfaitement bien à la pratique de cette activité. Lors du séjour de madame Boivin, à l'été 1983, c'était effectivement le cas. Or, l'augmentation de la circulation automobile rend de nos jours la pratique de cette activité sur le chemin de l'île beaucoup moins intéressante qu'auparavant. Être conséquent avec notre discours visant à privilégier une

clientèle de randonneurs, afin que l'île Verte devienne de plus en plus une île à vocation piétonnière, implique désormais la mise en place d'un minimum d'aménagement. Ceci, afin de répondre adéquatement, d'une part, aux amateurs de marche à pied et d'autre part, afin de diminuer les irritants causés par la présence et la circulation non désirée de personnes sur des terrains qui ne sont pas identifiés à cette fin.

Dans le contexte actuel, la collaboration des propriétaires est donc obligatoire.

Toute personne ouverte à l'idée de permettre le passage de randonneurs sur une partie de sa propriété, est priée de **prendre connaissance du document intitulé "Convention de cession de droit de passage", joint au présent et de contacter le coordonnateur, Gérald Dionne Jr., au (418) 898-4211, d'ici le 15 mars 2004**

Note: L'insulaire a gracieusement permis l'envoi de l'encart ci-joint mais n'en assume pas le contenu.

LES
MARDIS
DE LA
BIBLIO



Bravo !
Quelle heureuse
initiative !!!
Simple, conviviale,
culturelle, rassembleuse.

Merci à Maryse Dickner.
Merci aussi à Laure Waridel
et à Lucille Vien.

Un exemple à suivre !

RD

Photos: Robert



Tous des Delïle ?

Depuis que les touristes-villégiateurs-étrangers découvrent les attraits de l'île Verte et s'y installent, depuis que les insulaires de souche la désertent ou sentent leur territoire se restreindre, les enjeux de société se modifient rapidement à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Accentuée par le dézouage, l'allure du paysage démographique se transforme; le pourcentage d'étrangers est en voie de dépasser le nombre d'autochtones et plus encore, ils occupent aujourd'hui des zones de pouvoir jadis réservées aux insulaires de souche. Tout nouveau. Pas facile!

Ce qui colorait l'île d'autrefois, la guerre de clans et les chicanes de clocher entre insulaires, trouvait son pendant dans le besoin de se serrer les coudes épisodiquement, à l'occasion de dangers ou de nécessités vitales. L'entraide d'urgence devenait parfois obligatoire, occultant momentanément les rivalités, les inimitiés et le ressentiment. Les saisons, en particulier l'hiver, jouaient également un rôle capital sur la notion d'isolement et sur les associations occasionnelles pour des travaux d'agriculture ou de pêche. Et lorsqu'il y avait nécessité d'entraide entre insulaires, les mésententes effectuaient un virage en U. Combien de touristes se sont mis le doigt entre l'arbre et l'écorce en prenant parti pour un clan ou pour un autre, du simple fait d'adresser la parole à un insulaire ou à un autre? Ainsi piégés, pris en otages sans trop comprendre pourquoi, certains ont été perçus comme indésirables. Noir ou blanc!

Par leur existence, ces affrontements avaient, dira-t-on, l'avantage de créer une sorte de stabilité émotionnelle collective, même si cette situation forçait les touristes à chausser leurs patins et à faire de nombreuses contorsions. Ce rituel semblait suivre le rythme des marées; le méchant, le méchant devenu bon, puis le re-méchant...

Ce schéma traditionnel est en voie de disparition, comme la pêche à fascines. Y aurait-il lieu alors de créer de nouvelles tensions en leur attribuant quelque nouveau prétexte, du type: insulaires d'hiver et insulaires d'été ou encore: grosses poches versus petites poches. Quel serait notre meilleur ennemi, question de pouvoir essayer, nous aussi, de nous lier ensemble contre quelqu'un, du moins temporairement? Le touriste-d'un-jour-non-piéton-apportant-son-lunch-et-faisant-ses-besoins-partout, par exemple?

Pour le moment, les grands insulaires de souche qui ont dominé l'île par la vigueur de leur santé économique et par leur débrouillardise ressentent une diminution constante de leur hégémonie, ce qui les amène peut-être à avoir des comportements de ressentiment à l'endroit de ceux-là mêmes à qui ils cèdent des terres, des droits ou des privilèges, contre de l'argent. Pour d'autres encore, la loi n'est pas la loi si elle

n'est pas de l'île. Autrement dit: « Comment profiter des autres sans se faire déranger »?

Faut-il s'y faire? Tolérance versus prise en mains!



Certains touristes, eux, ont développé une tendance courtisane. La crainte de se voir privés de certains services ou encore une certaine obligation de commerce, « pour se faire des amis ou les conserver » brouillent parfois les rapports normaux entre nouveaux insulaires. Que faire? Faut-il développer un civisme d'appoint, un comportement ajustable? La famille reconstituée pourrait-elle servir de modèle? Quel type d'espace doit-on occuper?

Finalement, n'avons-nous pas un nouveau lien de parenté?
Tous des « Delïle » !

Robert Desrosiers, à l'île depuis 34 ans.

- Touriste : désigne ici toute personne n'étant pas originaire de l'île, dite « non-née ».

Aux amateurs d'agneaux

La progéniture est en route!!!
Je vous invite
à communiquer avec la bergerie
« Revenons à nous moutons »
ce printemps, si vous désirez vous procurer un
agneaux de l'île cet automne...

Gérald ou Anais-Myosotis (418) 898-2443
gerald@ileverte.net

Agneaux de l'île

DES COUPE-VENTS POUR TOUT LE MONDE

Le Dieu du vent, Éole, règne en maître sur l'Île Verte. En période de canicule, personne ne se plaindra des bourrasques soutenues venant du sud-ouest, qui viennent colorer de turquoise les eaux du fleuve.

Mais en toutes saisons, le cruel noroît et le sombre nordet font sentir leur désagréable et coûteuse présence aux habitations qui leur font face. Surtout quand ces dernières n'ont rien pour s'abriter de leur excès.

Au début du siècle dernier, le monde rural du Québec a connu de nombreuses dévastations causées par de violents incendies forestiers. Rappelons le Grand Feu de 1870, qui a détruit des centaines de bâtiments de ferme au Lac Saint-Jean en moins d'une semaine. Par la suite, on a pris l'habitude de ne conserver aucun arbre à proximité des habitations et de séparer ces dernières des boisés environnants afin d'éviter la propagation de feux de forêts.

Aujourd'hui on commence à changer cette façon de faire pour des raisons esthétiques et économiques. Ainsi, on voit des massifs de conifères croître près des maisons pour les protéger du froid.

À l'Île Verte, le meilleur choix pour établir des coupe-vents sur les façades nord-est et nord-ouest de nos maisons demeure l'épinette blanche. Leurs sauvageons envahissent les abords de nos champs et ils sont alors faciles à déraciner. On les plantera en s'assurant de les espacer d'au moins deux mètres d'une à l'autre, tout en conservant une distance de trois mètres des murs de la maison.

Le choix de cet arbre est simple : c'est une essence indigène, assez tolérante à l'ombre et qui offre une ramure dense. Aussi, son espérance de vie dépasse la nôtre et peu de maladie l'affecte. Ainsi, à peu de frais vous pouvez réduire vos frais de chauffage en tenant compte du fameux facteur de refroidissement éolien dont tout le monde parle ces temps-ci.

Comme quoi, un coupe-vent ce n'est pas seulement un vêtement.

ALAIN HÉBER

**GAS O BAR
STATION SERVICE 132**



Claude Marquis, enr.

*Au service des amis de l'Île Verte depuis 1967
et plus présent que jamais pour vous servir.*

Erratum:
Dans l'article de Gérald publié dans le dernier numéro, vous aurez sans doute remarqué un dédoublement à la fin du point trois et au point quatre. Prière de nous en excuser.

Comité de rédaction:

J. Paul Deschênes • jpddes@sympatico.ca
Robert Desrosiers • romans@videotron.ca
Charlotte Gingras • charlottetingras@hotmail.com

Montage de l'Insulaire:

Robert Desrosiers



*Félicitation à toute la communauté
de l'Île Verte pour la réalisation
de votre projet de l'École Michaud.*